

Le 06 Juin 2016

**PROJET D'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF AU PLAN DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE INTERNE ET AUX DEPARTS VOLONTAIRES
NEGOCIE ENTRE LA DIRECTION DE SWI ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DE SWI DANS LE CADRE DU PROJET DE REORGANISATION ET D'ADAPTATION DE LA SOCIETE SWI**

LES RAISONS DE LA SIGNATURE DE LA CFDT :

Après 4 mois d'informations, de discussions et de négociations, la CFDT a décidé de signer le projet d'accord d'entreprise relatif au PLAN DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE INTERNE ET AUX DEPARTS VOLONTAIRES SUR SWI

Jusqu'au bout, nous avons lutté avec les autres Organisations Syndicales Représentatives (OSR) pour améliorer les mesures de ce plan concernant simultanément des **partants** (congés de fin de carrière ou départ volontaire extérieur) et les **restants** (mobilité interne et transferts).

La CFDT a pris ses responsabilités et a signé l'accord sur les mesures d'accompagnement du plan et donne donc un avis favorable au CCE de SWI et au CE d'Amilly en soulevant des points négatifs :

Nous avons décidé de refuser de cautionner un plan qui, économiquement parlant, ne se justifie pas et une réorganisation (suppression de postes) qui nous apparaît encore pleine d'incertitudes (cibles). Nos élus et mandatés CFDT l'ont dit en réunion du Comité d'Entreprise.

Nous avons également dit que les mesures d'accompagnement proposées par la Direction étaient insuffisantes au regard des moyens du Groupe.

Nous n'avons évidemment pas obtenu une réponse positive à toutes nos demandes financières et « l'après plan », mais telle est la négociation. Le mode de calcul pour le CFC entre les entités SWI/SAG/SAF sont les mêmes : 5/10ème de mois par année d'ancienneté.

la CFDT a néanmoins décidé de signer l'accord proposé (livre 1), portant sur les mesures d'accompagnement de ce plan de départ **volontaire, afin de garantir les meilleures conditions de départ aux salariés éligibles qui ont, pendant des années, grâce à leur travail et leur implication, contribuer à l'essor du groupe.**

A ce stade, il est bon de rappeler, pour ceux qui doutent de l'utilité des syndicats, que notre rôle est de signer des accords avec la Direction au mieux des intérêts des salariés. Sans syndicat, la Direction ferait vraiment ce qu'elle veut.

Nous avons échangé avec de nombreux salariés éligibles au plan qui, après de longues années de travail, ont désormais une vive envie de partir dans de bonnes conditions.

Bien évidemment, comme elle s'y attèle déjà dans ses combats quotidiens, **la CFDT s'impliquera dans le suivi de la mise en œuvre de ce plan afin de garantir une bonne organisation et des conditions de travail** à la hauteur des attentes des salariés qui resteront.

La direction s'y est engagée, à nous d'y veiller et à défaut de lui faire appliquer.

La CFDT a obtenu des garanties sur l'emploi avec l'embauche de 227 CDI avec une priorité de 30% de jeunes de moins de 30 ans.

« La CFDT fait le pari de l'intelligence collective qui consiste à construire des compromis équilibrés ».